

La Chambre a également traité de plusieurs mesures importantes destinées à venir en aide aux gens à revenu modeste, incapables de faire face à la hausse des prix, particulièrement ceux des denrées alimentaires. La Chambre a adopté promptement une mesure visant à porter à \$12 par mois à partir du 1^{er} octobre et pour le reste de l'année les allocations familiales de tous les enfants qui en bénéficient au pays. La mesure sera en vigueur jusqu'à ce que le programme révisé d'allocations familiales figurant au *Feuilleton* puisse être mis en œuvre.

La Chambre a également disposé de deux mesures relatives aux pensions de vieillesse et au supplément de revenu garanti ainsi qu'à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Dans le premier cas, la Chambre a présenté une nouvelle formule assurant une indexation trimestrielle immédiate et, dans le second cas, elle a présenté une formule d'indexation plus généreuse du Régime de pensions.

La Chambre a aussi été saisie d'une mesure d'assurance-récolte, qui a été adoptée après avoir passé par les étapes réglementaires; en outre, une mesure relative au Régime de pensions du Canada et une autre sur les hypothèques domiciliaires ont franchi l'étape de la deuxième lecture. C'est là une autre mesure qui pourra permettre de résoudre le problème des frais que doivent engager les personnes désireuses de s'acheter une maison.

La Chambre a également entendu les déclarations et les décisions du gouvernement relativement à d'autres questions qui concernent la hausse des prix. Je pense en particulier, et c'est peut-être le meilleur exemple, aux mesures destinées à accorder une subvention plus importante à la consommation, laquelle associée à d'autres mesures, a permis d'éviter une augmentation de 5c. sur le prix d'un pain; je pense aussi à la mesure concernant le lait qui envisage d'accorder une subvention de 5c. par pinte de lait consommé au Canada.

La Chambre a également été heureuse d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) annoncer peu de temps après, qu'on avait conclu avec la province de Québec une entente qui assurait que cette décision aurait des conséquences avantageuses pour les consommateurs, puisque l'on éviterait ainsi une augmentation du prix du lait dans cette province. Nous espérons tous pouvoir conclure des accords semblables avec les autres provinces et les autres régions du pays. C'est également aujourd'hui que la motion des voies et moyens concernant la taxe d'exportation sur le pétrole a été déposée. Une annonce relative à cette question avait été faite auparavant.

En proposant que la Chambre s'ajourne, permettez-moi de dire ceci: il est bon de noter, et cela n'est pas toujours bien compris, que lorsque la Chambre s'ajournera et que les députés retourneront dans leur circonscription, ils ne seront pas pour autant en vacances. En fait, l'ajournement permet aux députés d'accomplir une partie extrêmement importante de leur travail, car ils peuvent ainsi passer du temps auprès de leurs commettants, leur rendre visite et s'occuper de leurs problèmes. Beaucoup de députés, en particulier les plus dévoués, tout le temps que la Chambre siège, passent une grande partie de leur temps soit en comités, soit à la Chambre elle-même. Ou encore, dans leurs bureaux, ils essaient de régler les problèmes de leurs commettants.

De bien des façons, le député est un ombudsman. C'est un dépanneur. C'est lui qui s'occupe des problèmes des gens qui sollicitent son aide. Souvent un député essaie de régler des problèmes qui n'ont rien à voir avec son rôle de parlementaire. A cause même de son rôle de député, de

Ajournement

représentant élu, il peut accepter de s'occuper de ces questions. Ce qui signifie qu'il y a beaucoup de travail pour les députés qui appartiennent à cette catégorie et qui prennent à cœur leur rôle au Parlement, qui est de servir leurs commettants de leur mieux.

Il est important que ces députés et les autres aussi s'absentent occasionnellement de la Chambre pour retourner dans leurs circonscriptions, afin de reprendre contact avec leurs commettants. Il est important que l'on comprenne cet aspect des fonctions d'un député, afin qu'il n'y ait aucun malentendu au sujet de l'absence des députés de la Chambre et pour qu'on ne se méprenne pas sur les raisons qu'ils peuvent avoir.

Par conséquent, je pense que tous les députés devraient approuver la motion que j'ai proposée, afin que nous ayons la possibilité de revoir nos commettants, de parcourir le pays et de revenir ensuite le 15 octobre, pour reprendre les travaux de la Chambre, ayant pu entre temps nous mettre directement en rapport avec les Canadiens et entendre leurs opinions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le ministre de la Justice (M. Lang) au sujet du double rôle du député. En plus de remplir ses fonctions ici, le député a des responsabilités chez lui, dans sa circonscription et dans d'autres régions du pays. J'aimerais, pour cette raison, féliciter le gouvernement libéral d'avoir déposé cette motion car je suppose que très peu de libéraux envisagent de rentrer chez eux pour faire face à leurs commettants étant donné l'inertie et l'incompétence flagrantes dont ils ont fait preuve au cours de ces dernières semaines.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Je ne m'opposerai pas à la motion présentée par le ministre de la Justice. C'est au gouvernement qu'il incombe de présenter cette motion et, comme je le dis, nous n'allons pas nous y opposer. Néanmoins, je voudrais prendre quelques minutes pour faire des commentaires sur ce qui a été réalisé.

D'abord, même si le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du gouvernement ont voulu donner l'impression que le gouvernement avait décidé de rappeler les Chambres pour régler le conflit du rail et les autres problèmes concernant l'inflation et l'économie, en fait, le gouvernement est revenu à la Chambre en rechignant et en ruant dans les brancards. Il devait s'occuper du conflit du rail et n'a pas su régler cette question comme il l'aurait fallu. Mais ce n'est pas le moment d'aborder ce sujet.

En tous les cas, ce n'est pas le gouvernement qui rappelle la Chambre; c'est Votre Honneur. Votre Honneur le fait après consultation avec le gouvernement. Le gouvernement doit donner des raisons à Votre Honneur. Je n'ai pas idée de ce qui s'est passé entre Votre Honneur et les représentants du gouvernement, mais je parierais gros qu'il n'a pas été question de l'inflation ni des moyens de la combattre. Je soupçonne que le gouvernement a dit à Votre Honneur qu'il était nécessaire que le Parlement se réunisse pour régler la grève du rail. C'était tout indiqué. Cependant, lorsque le premier ministre, à une date ultérieure, avec cette modestie qui lui sied si mal, a essayé de donner à penser que la Chambre des communes avait été convoquée pour s'occuper de la crise de l'inflation et des problèmes économiques du pays, c'était de la foutaise. Voilà comment j'appelle cela. On a, pour s'en assurer qu'à regarder le *Feuilleton* spécial du jeudi 30 août et le seul article qui y figure au nom du ministre du Travail (M.